Nations Unies S/2017/378



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mai 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la lettre du 24 avril 2017 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Jens Stoltenberg, transmet le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo couvrant la période allant du 1er janvier au 31 mars 2017 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

17-07106 (F) 050517 080517





Annexe

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint un rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2017 (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jens **Stoltenberg**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport sur la Force de paix au Kosovo (KFOR) est présenté en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et couvre la période allant du 1er janvier au 31 mars 2017.

2. Au 31 mars 2017, l'effectif total de la KFOR déployé dans la zone d'opérations s'établissait à 4 300 soldats. Il n'y a eu aucun problème de sécurité majeur au cours de la période considérée dans le rapport.

Point sur la situation en matière de sécurité et opérations

3. Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucun changement majeur concernant les conditions générales de sécurité au Kosovo, qui sont restées stables. La KFOR a continué de surveiller la situation sur le terrain. La Serbie et le Kosovo restent attachés au dialogue facilité par l'Union européenne, dans le cadre duquel une réunion de haut niveau s'est tenue le 1er février 2017.

4. Le 5 mars 2017, Hashim Thaçi a fait part de son intention de transformer la Force de sécurité du Kosovo en force armée du Kosovo, en modifiant la législation en vigueur. À la suite de la forte réaction du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) le 8 mars et de celle de nombreux alliés, M. Thaçi a revu sa position et annoncé le 30 mars que ce changement aurait lieu moyennant une modification de la Constitution.

5. La KFOR a continué de travailler en étroite coopération et coordination avec le Service de police du Kosovo et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO).

6. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour maintenir un dispositif de forces efficace dans l'ensemble des zones sensibles et pour pouvoir réagir immédiatement en cas de besoin, la KFOR a mené les opérations prévues par son mandat dans la zone d'opérations. Elle n'a pas eu à intervenir directement. Cependant, le 29 mars 2017, à l'approche de l'élection présidentielle prévue en Serbie le 2 avril, le Chef de mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a demandé son appui. Dans le cadre de son mandat, la KFOR a contribué au maintien d'un climat de sécurité et de sûreté et à l'exercice de la liberté de circulation.

7. Le Secrétaire général de l'OTAN et le Commandant suprême allié de l'OTAN en Europe ont rendu visite à la KFOR au cours de la période considérée, respectivement les 3 et 21 février 2017.

Résumé

8. La KFOR a continué de s'acquitter de son mandat, défini dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en vue de maintenir un climat de sécurité et de sûreté et de garantir la liberté de circulation dans le cadre de l'action globale menée par la communauté internationale. Cette coordination étroite entre la KFOR

(troisième intervenant), EULEX KOSOVO et la police du Kosovo est demeurée très efficace.